

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 089-218900694-20250929-0050_2025-DE

S²LOW

Mairie de CHAILLEY			DELIBERATION 0050/ 2025	Objet : Affaires générales
Y				
O			Séance du 29/09/2025	Renouvellement de la convention d'occupation des terrains par l'APICULTEUR
N				
N				
E				
MEMBRES CONSEIL			Etaient présent : Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Mrs, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint, Mrs Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mmes Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE, Ismérie BRUNAT	
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Absente excusée : Hervé CYGANKO pouvoir à S. Boquant ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, Patrice DOYEN pouvoir à M. Renault	
15	10	10 + 2	Absente : Mme Viviane ROUSSEL	
DATE DE CONVOCATION			Secrétaire de séance : M. Claude MARGUENAT	
23 /09/2025				
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification - 9 OCT. 2025				

Exposé :

Monsieur PLANE dispose d'une convention lui permettant l'exploitation de ruches sur le territoire de la Commune sur les parcelles ZC 148 au lieu-dit Le Haut du Bouton et A 686 au lieu-dit La Sablonnière.

A l'issue de la première période de 3 ans, la convention a pris fin au 31 Décembre 2024. Le prix de mise à disposition a été fixé à 50 €/an sans revalorisation.

Monsieur PLANE accepte de reconduire dans les mêmes termes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

Décision :

A compter du 1^{er} Octobre 2025, décident de reconduire la convention pour une période de 3 ans, tacitement renouvelable, sauf dénonciation par l'un ou l'autre des parties dans les délais prévus.

Fixent le prix de l'indemnité à 50 €/ an sans revalorisation.

Mandatent le Maire ou le 1^{er} Adjoint pour en poursuivre l'exécution.

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont

Signé tous les membres présents

Le Maire

Philippe GUINET BAUDIN

